

Ville de Nancy – Cycle de vie subvention 2026 – Développement Culturel

1. Préparation

Avant de procéder à la saisie de votre demande de subvention, vous devez enregistrer les informations liées à votre structure. Ces informations seront conservées pour les demandes ultérieures. Pensez à les actualiser depuis votre espace personnel en cliquant sur « éditer ».



2. Dépôt

En tant que représentant d'une structure, vous allez déposer une demande de subvention en ligne. Chaque étape de votre demande s'enregistre automatiquement. Vous pourrez revenir la compléter ultérieurement depuis votre espace personnel via la rubrique "Suivre mes demandes d'aides" en cliquant sur le dossier dans la liste.



3. Recevabilité

Les services de la Collectivité vont étudier si votre dossier est complet. Le cas échéant, une demande de pièces complémentaires peut vous être adressée. Vous serez informés par mail de la recevabilité de votre demande. Attention, cet mail ne signifie pas que la Collectivité vous accorde une subvention.



4. Instruction

Votre demande est instruite par une commission composée d'élus et de représentants du service référent. Tous les dossiers reçus sont partagés et examinés par la commission au regard des critères exposés dans les fiches descriptives des dispositifs sollicités. Les avis favorables donnent lieu au passage de votre dossier en Conseil Municipal. Les avis défavorables donnent lieu à l'envoi d'un courrier vous notifiant cette décision.



5. Vote

Une fois que la commission d'instruction a statué favorablement à votre demande de soutien, elle est soumise au vote des élus lors d'un Conseil municipal au cours de l'année.



6. Réponse

La décision vous sera notifiée par l'envoi d'un courrier et, le cas échéant, d'une convention comprenant les modalités de versement de la subvention. Ces documents vous seront transmis par mail via l'outil XCésar. Pensez à consulter vos spams : certaines boîtes mails bloquent cet expéditeur.



7. Contrôle

Suivant les modalités de versement prévues dans la convention, une demande de documents vous sera adressée pour justifier de l'emploi de la subvention (bilan d'activité, comptes financiers ...).

